

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
REPUBLIC OF CAMEROON**

-----  
**MINISTERE DES FINANCES  
MINISTRY OF FINANCE**  
-----

PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
PEACE - WORK - FATHERLAND



**DISCOURS DE LANCEMENT DU BUDGET AU TITRE DE  
L'EXERCICE 2026 DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA**

**PAR  
Louis Paul MOTAZE  
MINISTRE DES FINANCES**

**NGAOUNDERE, le 13 JANVIER 2026**

**Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua,  
Monsieur le Président de l'Exécutif Régional de l'Adamaoua,  
Messieurs les Préfets des départements de la Vina, du Mbéré, du  
Mayo-Banyo, du Djérem et du Faro-et-Déo,  
Monsieur le Maire de la Ville de Ngaoundéré,  
Monsieur le Président de la Cour d'Appel de l'Adamaoua,  
Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de l'Adamaoua,  
Monsieur le Commandant du Secteur Militaire n°5,  
Honorables Membres du Parlement,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,**

*Najeta Lamido de Njasoué*

Je suis particulièrement honoré et profondément heureux de me retrouver ce jour à Ngaoundéré, capitale de la Région de l'Adamaoua, pour procéder au **lancement solennel du budget de l'État et des autres entités publiques au titre de l'exercice 2026.**

Le choix porté sur l'Adamaoua pour accueillir cette cérémonie nationale n'est ni anodin ni circonstanciel. Il traduit la volonté ferme et constante du Président de la République, **Son Excellence Paul BIYA**, de promouvoir un développement équilibré du territoire national, en reconnaissant à chaque région sa place, son rôle et sa contribution spécifique à l'édification du Cameroun émergent auquel nous aspirons collectivement.

Région de transition et de convergence, l'Adamaoua constitue un véritable trait d'union entre le septentrion et les régions méridionales de notre pays. Elle est à la fois un espace de brassage humain et culturel, un carrefour économique stratégique et, surtout, un **pilier majeur de la souveraineté alimentaire nationale**. Son potentiel agro-pastoral, reconnu bien au-delà de nos frontières, en fait une région clé pour la stabilité économique, sociale et même sécuritaire du Cameroun.

Je voudrais, à cet égard, adresser mes félicitations à Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Adamaoua, au Président de l'Exécutif Régional, à l'ensemble des autorités administratives, municipales et traditionnelles, pour la maturité dont ils ont fait preuve pour préserver cette stabilité dans le contexte sécuritaire qui a prévalu dans la région du Grand Nord en général et en particulier dans la Région de l'Adamaoua durant la période post-électorale.

A toutes ces autorités et aux populations de toute la Région, permettez-moi de vous exprimer également ma gratitude pour l'accueil chaleureux, fraternel et empreint de courtoisie qui a été réservé à moi-même et à la délégation qui m'accompagne depuis mon arrivée dans cette ville.

Je me réjouis tout autant de la présence massive et qualitative de l'ensemble des acteurs de la chaîne budgétaire, des élus, des opérateurs économiques, des responsables des services déconcentrés et des forces vives de la région. Votre mobilisation témoigne de l'intérêt que vous portez à la gestion rigoureuse des finances publiques et à la performance de l'action publique au service du développement.

***Mesdames et Messieurs,***

La cérémonie de ce jour s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement technique que le Ministère des Finances, en collaboration avec d'autres départements ministériels, notamment le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère des Marchés Publics et le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, assure aux acteurs de la chaîne budgétaire en vue d'une exécution optimale des lois de finances de notre République.

S'agissant de la loi de finances pour l'exercice 2026, elle s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale de Développement 2020-2030**, qui constitue le cadre de référence de l'action gouvernementale et vise à transformer structurellement notre économie, à renforcer sa résilience face aux chocs internes et externes, et à assurer une croissance inclusive, créatrice d'emplois et de richesses durables.

Pour l'exercice 2026, l'objectif demeure la consolidation de la situation des finances publiques, tout en garantissant la mise en œuvre efficace des objectifs prioritaires fixés par le Président de la République pour le prochain septennat. Il porte également sur une mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières dans le respect de la soutenabilité de l'activité économique, en veillant notamment à ne pas créer des distorsions préjudiciables à la compétitivité des entreprises.

Ainsi sera-t-il question :

- **au plan sécuritaire**, de poursuivre le maintien de la veille tant au niveau des frontières qu'au niveau des agglomérations, surtout dans un contexte post-électoral ;

- **au plan économique**, de mettre en œuvre le Programme d'Impulsion Initiale (P2I) ; d'accélérer la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ; de renforcer l'offre énergétique et les capacités de transport et de distribution de l'énergie électrique ; de rétablir l'équilibre financier du secteur de l'électricité notamment à travers le rachat des actions d'ACTIS à ENEO ; de développer les infrastructures de transport et de désenclavement des bassins de production y compris la réhabilitation des voiries urbaines ; de poursuivre la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ; et de lutter contre les changements climatiques ;
- **au plan social**, d'intensifier la formation technique et professionnelle ; de poursuivre la veille sanitaire pour se prémunir contre les épidémies et les pandémies ; de relever le plateau technique des structures hospitalières ; d'accroître l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local ; de préserver le pouvoir d'achat des ménages vulnérables ; d'intensifier le Projet Filets Sociaux, de promouvoir les approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) notamment en faveur des femmes et des jeunes ; et de poursuivre la mise en œuvre des engagements contenus dans la Politique Nationale Genre.
- **en matière de gouvernance**, d'accélérer le processus de décentralisation à travers l'implémentation de la loi sur la fiscalité locale ; de poursuivre l'apurement de la dette intérieure de l'État ainsi que la réforme de la gestion des finances publiques.

Cette loi de finances traduit la volonté du Gouvernement de consolider la reprise économique observée ces dernières années, de renforcer l'investissement public productif, de préserver les équilibres macroéconomiques et budgétaires, tout en poursuivant les efforts de soutien au pouvoir d'achat des ménages et de protection des couches sociales les plus vulnérables.

Une attention particulière est accordée à la promotion des jeunes et des femmes, avec la création d'un Fonds spécial pour le soutien à l'autonomisation économique des femmes et à la promotion de l'emploi jeune, conformément aux hautes orientations du Chef de l'État.

S'agissant plus particulièrement de la décentralisation, la loi de finances pour l'exercice 2026 marque une étape décisive dans la consolidation de la

fiscalité locale, à la suite de l'adoption, en 2024, de la loi y relative. En consacrant le transfert effectif de certaines recettes fiscales au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées, cette réforme vise à renforcer durablement leur autonomie financière et à leur donner les moyens d'exercer pleinement les compétences qui leur sont dévolues. Elle permet ainsi d'accroître de manière substantielle les ressources fiscales affectées aux communes et aux régions, tout en donnant un contenu concret et opérationnel au panier fiscal dévolu à l'échelon régional, pierre angulaire de l'approfondissement du processus de décentralisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme structurante, des mécanismes spécifiques ont été mis en place par les services budgétaires, fiscaux et comptables du Ministère des Finances afin d'assurer un recouvrement efficace et un reversement régulier des recettes au profit des CTD. Ces dispositifs, bien que perfectibles, constituent une avancée notable et doivent impérativement être complétés par une implication accrue des exécutifs régionaux et communaux, notamment en matière de mobilisation des recettes propres, de maîtrise de la dépense et de gestion prudente de l'endettement. À défaut d'une gouvernance financière rigoureuse et soutenable au niveau local, les efforts consentis par les pouvoirs publics pourraient ne pas produire les effets escomptés.

Pour soutenir l'ensemble de ces actions, l'État devra mobiliser d'importantes ressources. À cet effet, la loi de finances prévoit des dispositions fiscalodouanières visant non pas à alourdir la pression fiscale, mais à élargir l'assiette, simplifier les procédures et sécuriser le recouvrement. En effet la **Loi de Finances comporte** de nombreuses mesures allant plutôt dans le sens de l'encouragement des investissements, de la promotion de l'emploi jeune et de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Il en est de même de la dimension agro-pastorale, pilier économique de la Région de l'Adamaoua, qui bénéficie d'une attention soutenue dans cette loi et dans les précédentes. De nombreuses dispenses fiscales sont prévues en faveur des agriculteurs tant en phase d'investissement que d'exploitation, permettant de revoir le coût de l'investissement dans le secteur agricole (**agriculture, élevage et pêche**) à la baisse de près de 30%. Il s'agit, sans être exhaustif,

- de la dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers ;

- de l'exonération de la TVA sur l'achat des pesticides, des engrais et des intrants, ainsi que des équipements et matériels de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- de l'exonération des droits d'enregistrement des mutations de terrains affectés à l'agriculture, à l'élevage et à l'aquaculture ;
- de l'exonération des droits d'enregistrement des conventions de prêts destinées au financement des activités agricoles, de l'élevage et à la pêche ;
- de l'exonération de la taxe foncière des propriétés appartenant aux entreprises agricoles, d'élevage et de pêche, et affectés à ces activités, à l'exclusion des constructions à usage de bureau ;
- de l'exonération au cours des 5 premières années d'exploitation, de la contribution des patentes et de l'acompte et du minimum de perception de l'Impôt sur le revenu.

Ces mesures, parmi tant d'autres, constituent la preuve éclatante, s'il en était encore besoin, de la ferme volonté des pouvoirs publics de faire de l'agriculture un véritable moteur de la croissance économique de notre pays. Elles traduisent l'ambition clairement affirmée de donner une impulsion décisive à l'accroissement de la production agricole et à la promotion de la transformation locale de nos produits, afin de créer davantage de valeur ajoutée, de stimuler l'emploi et de renforcer la résilience de notre économie.

À travers ces actions structurantes, il s'agit également de préserver, de consolider et de valoriser durablement des pôles économiques stratégiques tels que le bassin agro-pastoral de l'Adamaoua, dont le rôle est déterminant dans l'approvisionnement des marchés nationaux et dans la contribution à la souveraineté alimentaire du Cameroun. En plaçant l'agriculture au cœur de ses priorités, l'État réaffirme ainsi sa volonté d'assurer un développement équilibré, inclusif et durable, au bénéfice des populations et des générations futures.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

Afin de soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, l'enveloppe globale de la loi de finances pour l'exercice 2026 est de **8 816,4 milliards FCFA** contre 7 735,9 milliards FCFA en 2025, soit une

augmentation de **1 080,5 milliards**, correspondant à une progression relative de **14,0%**.

Pour la Région de l'Adamaoua, le budget alloué s'élève à **41,2 milliards de FCFA**, comprenant des dotations à gestion centrale, déconcentrée et décentralisée. Cette enveloppe offre des marges de manœuvre pour améliorer le désenclavement des bassins de production agro-pastorale, renforcer les infrastructures de marchés à bétail, améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité en milieu rural, ainsi que soutenir les initiatives locales de transformation.

Elle permettra notamment la réalisation de projets importants parmi lesquels :

- ✓ le bitumage de la route Nationale N6, tronçon : Banyo-Mayo Darle-Bankim ;
- ✓ le Bitumage de la route Ngatt -Likok et les aménagements connexes ;
- ✓ le bitumage de la route Ngaoundéré- Paro ;
- ✓ le Désenclavement des zones de production, plus particulièrement les routes Blinjiba, kaladji, Malingara, et Békasiki vers la zone forestière ;
- ✓ la Construction, l'extension, l'équipement et l'entretien des lycées et collèges de la Région ;
- ✓ l' Acquisition des kits d'insémination artificielle à la Station Zootechnique de Wakwa ;
- ✓ la Construction de forages pastoraux, pour ne citer que ceux-là.

***Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs,***

L'exécution efficiente de la loi de finances requiert des dispositifs et procédures adaptés. À cet effet, la circulaire portant exécution du budget, désormais accompagnée d'une circulaire spécifique à l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées et d'un manuel de procédures, constitue un outil pédagogique essentiel mis à la disposition de tous les acteurs.

Concernant particulièrement l'exécution de la dépense publique dans la Région de l'Adamaoua, je voudrais me féliciter des performances

enregistrées ces dernières années en matière de réalisation des projets d'investissement public traduisant le dynamisme et le professionnalisme des acteurs locaux que je tiens à féliciter au passage. Les taux de réalisation physique ont atteint des niveaux fort appréciables, atteignant parfois les 97%, comme ce fut le cas en 2023 ou 93% en 2024. Pour l'exercice 2025, les évaluations indiquent au 30 novembre, un taux de 87%, ce qui augure pour l'évaluation finale, de scores semblables à ceux des années antérieures.

Toutefois, des insuffisances subsistent, notamment l'appropriation insuffisante des procédures de contractualisation, d'exécution et de suivi des projets par certains exécutifs des CTD ; de l'appropriation insuffisante des procédures d'annulation des Autorisations de Dépenses relevant des Ressources Transférées ; du Recours persistant à la pratique de sauvegarde des crédits ; du démarrage tardif de l'exécution des projets dont les contrats sont déjà notifiés ; de l'abandon de plusieurs projets dans certains Départements par les cocontractants

A cet effet, je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte ce jour pour inviter les acteurs de l'exécution du budget, à prendre chacun conscience de la responsabilité qui est la sienne dans l'atteinte des objectifs de développement de notre pays.

Aux ordonnateurs, maîtres d'ouvrages et maîtres d'ouvrages délégués, vous êtes le point de départ de l'exécution de la dépense publique et en tant que tels, responsables du démarrage à temps des procédures d'appel d'offres, notamment de la préparation des dossiers de consultation, du lancement et de l'attribution des marchés et de l'engagement des dépenses y relatives. Vous avez par ailleurs la responsabilité du suivi de l'exécution des travaux ou prestations engagés jusqu'à leur aboutissement. Je vous exhorte à cet effet à procéder dès la semaine prochaine, au lancement des procédures de tous les marchés qui sont de votre compétence, de manière à donner aux opérateurs économiques l'opportunité de soumissionner et de réaliser lesdites prestations dans les délais impartis et conformément aux cahiers de charges prédéfinis.

Aux opérateurs économiques, vous êtes les partenaires sans lesquels l'exécution du budget ne saurait se réaliser. A ce titre, vous êtes les principaux contributeurs au budget de l'Etat, et le niveau de réalisation des recettes fiscales dépend essentiellement de votre adhésion à la politique

fiscale du Gouvernement, et de votre volonté à prendre part à sa mise à œuvre. Aussi, des mesures de facilitation sont inscrites dans les lois de finances de la République afin d'améliorer la relation que vous entretenez avec l'administration fiscale. Vous intervenez par ailleurs en tant que prestataires de service et à ce titre, vous avez la responsabilité de la réalisation conforme des travaux et prestations qui vous sont confiés par les maîtres d'ouvrage. Votre professionnalisme, j'ai envie de dire votre patriotisme économique, constitue le socle sur lequel se construit le développement économique et social de la Région.

Aux services déconcentrés des Ministères chargés des Finances, de l'Economie et des Marchés Publics, vous êtes au cœur de la vie budgétaire et financière de la Région. Vous êtes les dépositaires des règles de gestion, les garants du respect des procédures et de l'accompagnement des différents acteurs. L'exécution efficiente du budget dépend en grande partie de votre maîtrise des différents outils de gestion budgétaire et financière et de la célérité avec laquelle vous traitez les dossiers qui vous sont soumis. Je vous engage par conséquent à mettre en place tous les mécanismes qui s'imposent afin de fluidifier le traitement des dossiers, et vous invite à un plus grand respect des règles éthiques et déontologiques requises dans l'exercice de vos fonctions respectives. Je suis conscient que l'année 2025 a été particulièrement difficile notamment en termes de trésorerie dont la rareté ne vous a pas toujours permis d'honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers. Mais des efforts sont en train d'être fait par le Trésor Public pour apurer progressivement la dette intérieure, toute chose qui est de nature à rassurer les prestataires et redorer le blason de l'Etat auprès de ses créanciers locaux.

Aux élus locaux, je voudrais vous féliciter pour les sacrifices consentis par chacun de vous pour la réussite de l'implémentation de la décentralisation. L'avènement de la loi sur la fiscalité locale représente une opportunité que vous devez saisir pour accélérer le développement de vos différentes circonscriptions et être plus à l'écoute des besoins des populations. Vous devez plus que par le passé mobiliser vos énergies pour optimiser le recouvrement des recettes, accélérer la mise en œuvre des projets retenus dans vos budgets respectifs et faire preuve de plus de réalisme dans le vote des budgets futurs, en tenant compte du niveau de réalisation des budgets précédents et de la capacité d'absorption des crédits mis à votre disposition,

afin de ne pas enclencher une spirale d'endettement préjudiciable à nos finances publiques.

***Mesdames et Messieurs,***

Le lancement du budget de l'État n'est pas un simple rituel administratif. Il constitue un cadre privilégié d'échanges sur les défis de l'exécution des lois de finances et pose les bases d'un dialogue de gestion horizontal et vertical, que je souhaite voir se pérenniser.

À l'issue de la présente phase protocolaire, des communications techniques seront présentées par de hauts responsables des ministères en charge des Finances, de l'Économie et des Marchés publics. Ils porteront notamment sur la circulaire d'exécution du budget, les principales réformes et innovations fiscales, douanières et comptables, le Budget d'Investissement Public, ainsi que les mesures destinées à améliorer l'efficacité de la commande publique. Je vous invite à y accorder une attention soutenue, afin que les échanges qui en découleront contribuent à améliorer l'efficacité de l'action publique sur le terrain, au bénéfice de nos populations, dont le bien-être demeure une priorité constante pour le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA.

C'est sur cette note d'espoir, Mesdames et Messieurs, chers invités, que je déclare officiellement ouverts les travaux relatifs au lancement du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 à partir de la Région de l'Adamaoua, tout en vous adressant mes vœux de plein succès et une excellente année 2026.

**Vive la Région de l'Adamaoua !**

**Vive le Cameroun !**

Je vous remercie pour votre aimable attention.